

DEC151588INSHS

**Décision portant nomination de Mme Catherine Miller aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche n° 7310 intitulée Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman (IREMAM)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC122743DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n° 7310 intitulée Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman (IREMAM) et nommant Mmes Ghislaine Alleaume et Homa Lessan-Pezzechki respectivement directrice et directrice adjointe de cette unité ;

**Vu** la décision DEC142899INSHS en date du 19 décembre 2014 portant cessation de fonctions de Mme Ghislaine Alleaume, directrice, et nomination de Mme Catherine Miller, directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7310 intitulée Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman (IREMAM) ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

### **Article 1**

Mme Catherine Miller, Directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1<sup>er</sup> août 2015.

### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

Fait à Paris, le 20 juillet 2015

Pour le président et par délégation,  
Philippe Baptiste